

REMONTÉES MECANIKES AUTORISEES POUR LES ENGINES SPECIAUX



ENGINS MONO-PATIN (SNOOC, YOONER)

- Les engins de catégorie 1 (mono patins) ne sont pas autorisés sur les téléskis.
- Autorisés sur 5 télésièges : R4 – Mélezet, R6 – Peyrefolle, R8 – Pré du Bois, R7 – Razis et R2 – Clos du Vallon.
- Autorisés sur R1 – Télépulsé. Pour ce dernier, merci d'éviter les horaires de forte influence (à l'heure des montées/descentes des écoles de ski pour le jardin d'enfants).

ENGINS BI-PATINS (SNOW-SCOOT) ET ENGINS TRI-PATINS

- Les engins de catégorie 1 (mono patins) ne sont pas autorisés sur les téléskis.
- Autorisés sur 5 télésièges : R4 – Mélezet, R6 – Peyrefolle, R8 – Pré du Bois, R7 – Razis et R2 – Clos du Vallon.
- Autorisés sur R1 – Télépulsé. Pour ce dernier, merci d'éviter les horaires de forte influence (à l'heure des montées/descentes des écoles de ski pour le jardin d'enfants).

ENGINS QUADRI-PATINS

- Les engins de catégorie 4 (quadri-patins) ne sont pas autorisés sur les téléskis
- Autorisés sur 5 télésièges : R4 – Mélezet, R6 – Peyrefolle, R8 – Pré du Bois, R7 – Razis et R2 – Clos du Vallon.
- Autorisés sur R1 – Télépulsé. Pour ce dernier, merci d'éviter les horaires de forte influence (à l'heure des montées/descentes des écoles de ski pour le jardin d'enfants).